

Modalités de candidature par Affelnet Lycée pour les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat et les élèves instruits à domicile

- **Candidature**

Les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat et les élèves instruits à domicile postulant pour l'une des formations d'accueil gérées par Affelnet Lycée doivent s'adresser à la DSDEN du département du 1^{er} vœu, afin de participer à une procédure de vérification des connaissances fixée le mardi 18 mai 2021.

Pour plus de précisions, contacter les DSDEN concernées.

Pour entrer dans une formation de l'enseignement agricole les élèves font une demande d'avis favorable à la DRAAF. Se reporter à l'annexe 27 « Procédures d'entrée dans les formations de l'enseignement agricole ».

- **Saisie des vœux**

Pour les établissements hors contrat : l'établissement d'origine transmet à la DSDEN du 1^{er} vœu la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4) intégralement complétée, ainsi que les évaluations de l'année.

Pour les élèves instruits à domicile : la famille envoie à la DSDEN du 1^{er} vœu la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4) intégralement complétée, ainsi que la dernière évaluation d'inspection.

La saisie de la candidature sera réalisée par la DSDEN qui adressera au(x) représentant(s) légal(aux), par courrier électronique, le bordereau de saisie des vœux.

Pour entrer dans une formation de l'enseignement agricole les établissements hors contrats font une demande d'avis favorable à la DRAAF. Se reporter à l'annexe 27 « Procédures d'entrée dans les formations de l'enseignement agricole ».

- **Résultats de l'affectation**

Le mardi 29 juin 2021 à partir de 18 heures, les familles pourront consulter les résultats de l'affectation à l'adresse suivante :

<https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats> à l'aide de l'identifiant de saisie figurant sur le bordereau récapitulatif de la saisie et de la date de naissance du candidat.